



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/492/Add.2
21 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-troisième session
Point 64 g) de l'ordre du jour

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DANS LE DOMAINE DU DESARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

Pages

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

République socialiste soviétique d'Ukraine 2

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]
[12 octobre 1988]

1. La République socialiste soviétique d'Ukraine se prononce systématiquement pour l'utilisation active des instances internationales dans la solution des problèmes mondiaux qui se posent à l'humanité. En raison de processus objectifs, notre monde complexe et varié devient de plus en plus intégré et interdépendant et il a de plus en plus besoin d'un mécanisme capable d'examiner les problèmes globaux au niveau des preprésentants et d'être un centre d'efforts conjoints pour trouver un équilibre entre les intérêts divers et contradictoires - et pourtant réels de la communauté contemporaine des Etats et des nations. L'Organisation des Nations Unies, qui a été créée comme centre de concertation de l'action de tous les Etats pour préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre, doit être, nous en sommes convaincus, ce mécanisme.
2. Guidée par sa conviction qu'il est indispensable de renforcer substantiellement le rôle de l'ONU dans la réalisation de cet objectif, la RSS d'Ukraine a formulé, à la quarante-deuxième session, avec la Tchécoslovaquie, une proposition visant à améliorer la situation en ce qui concerne l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement, qui est un domaine d'action privilégié de l'ONU. L'adoption de la résolution 42/38 J de l'Assemblée par une écrasante majorité a confirmé que l'heure était venue d'aborder cette question.
3. La RSS d'Ukraine considère qu'en redoublant d'efforts pour appliquer fidèlement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les Etats Membres pourraient sensiblement renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Tout en étant pleinement conscients de ce que les décisions de l'Assemblée générale ont une valeur de recommandation, nous estimons qu'elles doivent être traitées avec le respect qui leur est dû, conformément aux obligations qu'ont assumées les Etats Membres en vertu de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, il est important que les Etats Membres ne ménagent aucun effort pour faciliter l'application suivie des recommandations de l'ONU dans le domaine du désarmement et montrent ainsi qu'ils sont résolus à parvenir à des mesures de désarmement mutuellement acceptables, vérifiables dans tous leurs aspects et efficaces.
4. La RSS d'Ukraine considère qu'un moyen important d'améliorer la situation en ce qui concerne l'application des résolutions relatives au désarmement est de développer encore la pratique de l'adoption de résolutions par consensus. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a fait un grand pas en avant dans cette direction et elle a pu notamment parvenir à un consensus sur une question aussi grave que l'interdiction des armes chimiques. La politique du consensus devrait, nous semble-t-il, dominer les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale. Les résolutions qui recueillent l'assentiment général des pays créent un climat favorable à l'adoption de mesures concrètes dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

/...

5. Pourtant, le consensus ne constitue pas une fin en soi. Il doit, avant tout, s'appuyer sur la volonté politique des Etats, il doit exprimer leur intention d'agir ensemble même au stade de l'application des résolutions et de contribuer effectivement au développement d'un dialogue concret, qui ne mène pas à l'affrontement et qui soit axé sur la recherche d'un équilibre des intérêts sur les questions essentielles de la politique mondiale.

6. On faciliterait, à notre avis, l'élaboration de résolutions efficaces en rationalisant encore les travaux de la Première Commission. Il est important d'appliquer les innovations introduites à cet effet lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Compte tenu des travaux sur cette question menés dans le cadre de l'ONU et des dispositions de la résolution 42/42 N, il serait utile d'examiner de nouvelles mesures dans cette direction. On pourrait ainsi, à notre sens, décider de n'adopter, avec l'accord des auteurs, que le dispositif de certaines résolutions qui sont présentées d'année en année, et d'adopter ces résolutions tous les deux ou trois ans.

7. S'agissant du rapport du Secrétaire général, celui-ci devrait, à notre avis, contenir à l'avenir tant les opinions des Etats Membres que l'appréciation du Secrétaire général lui-même de la situation dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, des négociations en cours et de l'application des accords en vigueur dans ce domaine.

8. En vue d'établir un tel rapport, le Secrétaire général devrait procéder à des consultations avec les parties aux négociations et leur poser des questions. Pour leur part, les Etats participant à des négociations sur le désarmement devraient régulièrement informer le Secrétaire général de l'état de ces négociations, sans préjudice bien entendu de leur caractère confidentiel. Dans cette perspective, on pourrait, à notre avis, examiner la possibilité de la présence d'un représentant du Secrétaire général aux négociations sur le désarmement.

9. Pour améliorer la situation en ce qui concerne l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement, il faudrait également mieux informer l'opinion publique aux niveaux national, régional et mondial des recommandations adoptées en la matière à l'ONU. La Campagne mondiale pour le désarmement, menée sous les auspices de notre organisation, constitue un instrument important à cet effet. Il semble utile que les séminaires régionaux organisés dans le cadre de la Campagne s'attachent davantage à faire largement connaître les décisions de l'ONU dans le domaine du désarmement.

10. Etant à l'origine de l'examen de cette question, la RSS d'Ukraine est prête à coopérer constructivement avec d'autres Etats Membres en vue d'accroître l'efficacité des résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement.
